



**Conférence spéciale des Parties à la  
Convention pour la protection des  
ressources naturelles et de  
l'environnement de la région du  
Pacifique Sud et protocoles y relatifs  
(Convention de Nouméa), juin 2023**

## Examen de la Convention pour la protection des ressources naturelles et de l'environnement de la région du Pacifique Sud (1986) : Convention de Nouméa





## A Réflexions

- Adoptée en 1986, cette Convention et ses protocoles sont entrés en vigueur en 1990.
- Lors de la quatorzième Conférence des Parties contractantes à la Convention de Nouméa (CdP 14), qui s'est déroulée en 2017, il a été décidé que le Secrétariat procéderait à un examen de cette convention après avoir pris connaissance d'une note d'information concernant le renforcement de l'adhésion à cette convention et de son efficacité.
- Décision de la CdP 14 : le Secrétariat entreprend d'abord d'autres études de fond et la définition d'options futures.
- Le Mandat
  - Évaluer la manière dont la Convention est mise en œuvre à tous les niveaux ;
  - Déterminer si les objectifs de la Convention sont en voie d'être atteints par les actions des Parties ;
  - Évaluer l'efficacité du Secrétariat.
- Analyse documentaire, conclusions présentées à la CdP 15, en 2019.





## Conclusions présentées à la CdP 15 (2019)

- Augmentation des ressources pour l'administration de la Convention
- Engagement accru des Parties à respecter les exigences de la Convention
- Système de rotation pour l'accueil des CdP, comprenant une visite de terrain pour présenter un projet
- Prix décerné au meilleur projet ou à la meilleure initiative au cours de la période de référence
- Élargissement du champ d'application de la Convention afin d'y inclure des questions nouvelles telles que la pollution par les matières plastiques
- Procédure pour l'adoption des protocoles par signature définitive ou par acceptation tacite.



## Décision prise à la CdP 15

- Les Parties ont reporté toute décision relative à l'examen, et ont chargé le Secrétariat de se concerter avec elles.
- Cela a mené à l'examen de 2021, qui a commencé en juillet et s'est achevé en novembre 2021.
- L'examen de 2021 avait une portée plus large que le premier examen, et était davantage axé sur les régions et les pays.

## Objectifs de l'examen :

- ❖ *Gouvernance et fonctionnement de la Convention de Nouméa*
- ❖ Mise en œuvre de la Convention de Nouméa

## Recommandations de l'examen :

- ❖ Liste de 20 recommandations qui guideront le projet, en concertation avec les Parties.
- ❖ Conformément à la décision de la CdP 16, une réunion sera organisée dans la période intersession afin que les Parties puissent discuter des recommandations de l'examen.

## Quelques recommandations clés :

- ❖ La Convention de Nouméa devrait être plus clairement et explicitement liée aux principaux cadres régionaux.
- ❖ Le profil et la notoriété de la Convention de Nouméa doivent être mieux ciblés grâce à l'intensification des campagnes de communication et de sensibilisation.
- ❖ Une stratégie de financement durable doit être mise au point pour la Convention.
- ❖ Un poste permanent dédié au Secrétariat de la Convention de Nouméa doit être créé au sein du Secrétariat du PROE.
- ❖ Les Parties doivent envisager de soit : 1) n'apporter aucune modification de fond à la Convention ; 2) apporter des modifications de fond à la Convention.

# Examen de 2021





# Merci

